



Trop percu caf 9600 euros du a pension alimentaire

Par **alex**, le **14/10/2010** à **07:53**

Bonjour,rnrnMa situation,rnrnAu rsa depuis longtemps, en recherche d'emploi, je viens d'avoir un contrôle caf à mon domicile.rnrnLa caf me demande 24 mois de rsa en trop percu car je touche une pension alimentaire de 450 euros par mois.rnrnj'ai commis l'erreur de ne pas le déclarer sur les déclarations trimestrielles de la caf mais je la declarai bien sur la déclaration annuel soit 5400 euros.rnrnJe n'avais pas droit au rsa du a cette pensions alimentaire je le comprend mais je ne peux pas déménager vu ma situation pas de cdi, feuilles de salaire cette pension me permettait de payer mon loyer.rnrnMAINTENANT IL ME DEMANDE LE TROP PERCU DE 9600 EUROS! rnrnJe ne peux pas rembourser une telle somme, de plus ils vont m'enlever le rsa revenu qui me permet de vivre.rnrnMon loyer est de 600 l'apl de 230 +450 me sert pour le loyer et le rsa pour vivre.rnrnQUE FAIRE.rnrnmerci pour vos conseils

Par **aliren27**, le **14/10/2010** à **09:08**

Bonjour,rnrnc'est vraiment dommageable, mais vous n'avez pas d'autres solution que de rembourser. Vous n'avez pas déclaré des revenus pourtant spécifiés sur la déclaration trimestrielle. Essayer de négocier un échéancier avec la CAF.rnCordialement

Par **nash40**, le **14/10/2010** à **09:11**

Bonjour.rnrnAppelez les et demander leur la procédure a suivre pour obtenir un etalement de

la dette ou éventuellement une remise sur cette dette (vu le montant, rien n'est garanti). Ou passer par une assistante sociale, elles ont l'habitude de ce genre de procédure.

Par **nash40**, le **14/10/2010 à 09:15**

J' ai oublié de préciser que si vous avez encore des droits au RSA, il vous deduiront la dette de votre allocation: il y'a de très fortes chances que vous ne touchiez plus le RSA pendant très longtemps, et si vous n'y avez plus droit vous devrez faire un virement... Dans tous les cas...

Par **mimi493**, le **14/10/2010 à 12:22**

C'est un point qui m'a interrogé : le RSA étant insaisissable, comment la CAF, qui n'est que l'agent payeur (l'argent vient du Conseil général, ce n'est pas une prestation familiale), peut saisir à la base, le RSA ?
Par contre, dans le cas présent, il y a fraude manifeste et volontaire (ce n'est pas un oubli, ce n'est pas une erreur de la CAF), donc des poursuites pénales sont possibles.

Par **alex**, le **14/10/2010 à 12:38**

merci à tous pour vos réponses.
Sur le terme de fraude ce n'est pas de cas c'est un oubli sur la déclaration annuelle de la caf j'ai indiqué la somme annuel de la pension alimentaire .
je crois que la déclaration trimestrielle a plus de valeur pour la caf
Je ne sais pas comment je vais pouvoir payer une telle somme.

Par **mimi493**, le **14/10/2010 à 13:47**

Il n'y a plus de déclaration annuelle des ressources à la CAF depuis plusieurs années. Ils consultent l'avis de déclaration des revenus, directement aux impôts.
Vous ne déclariez pas non plus la pension aux impôts ?
On peut arguer d'un oubli une fois, mais pendant 2 ans, donc 8 fois, ça ne passera pas.

Par **alex**, le **14/10/2010 à 15:07**

Bonjour,
Vous me mettez le doute...
J'ai consulté mon compte Caf Sur internet et la somme est bien indiqué.
Et je sais que c'est moi qui l'ai rempli je vais rappeler la caf pour avoir confirmation.
Sur mes feuilles d'impôts la pension est bien indiquée.

Par **alex**, le **14/10/2010** à **15:31**

merci à mimi qui a raison.

Par **nash40**, le **14/10/2010** à **18:40**

Perso, j'ai déjà eu des indus de RSA, et la Caf m'a demandé de rembourser... Je sais que des prélèvements (saisies arrets) ne peuvent se faire si vous ne touchez que le RSA, mais, si vous n'aviez pas droit au RSA, la Caf vous re-demande le RSA trop perçu. Ca m'est arrivé: j'ai eu une baisse de RSA : la Caf s'était trompée dans ses calculs, ce n'est pas moi qui ai oublié de déclarer quoi que ce soit et 6 mois après ils m'ont envoyé un gentil courrier me disant que je leur devais plusieurs centaines d'euros.... La caf m'aurait -elle "entubé"??? Si en fait, vous n'avez pas droit au RSA, il est normal qu'il le redemande, non? La personne en question touche ici une pension, deductible du RSA, il est normal que ses droits soient recalculés. Non? Après si elle a tout bien déclarer et que c'est la CAF qui se soit trompée, c'est une autre histoire, mais je pense qu'il est normal que les droits soient réajustés...

Par **mimi493**, le **14/10/2010** à **19:01**

La bonne foi ne peut servir qu'à éviter/atténuer des suites pénales s'il y en a.rnrnça ne change pas le montant de la dette et sa légitimité.